



## La petite gazette du VAR

### EDITO :

Bonjour,

Nous espérons que ce début d'année civile a bien commencé.

Si l'année 2022 était sous le signe de la réforme petite enfance, nous attendons une nouvelle réforme en 2024 qui modifiera structurellement la classification et la rémunération des emplois pour tous les métiers de la branche.

Vous trouverez dans cette gazette les premiers éléments de présentation de cette réforme.

Dès à présent, l'ACEPP nationale se mobilise pour faire reconnaître les nouveaux besoins mis en évidence par la loi NORMA (cf : l'envoi des cartes postale).

Par le biais de la formation professionnelle continue, vous avez accès à une offre de formation que nous avons souhaité fournir afin de poursuivre la professionnalisation des équipes. Parce que la formation reste un fort levier de motivation et de changement pour donner du sens aux différents projets que nous menons autant auprès des enfants que des parents. Certaines thématiques sont aussi orientées pour des donner aux professionnels des nouveaux outils pour leurs pratiques quotidiennes.

Les métiers de la petite enfance ne font pas exception dans cette mutation sociétale qui s'opère, post covid, en période de crise financière.

La force du réseau est là, nous partageons également les nouvelles initiatives. N'hésitez pas à nous contacter.

Bonne lecture.

A très bientôt.

Armelle Présidente de l'ACEPP83

### SOMMAIRE :

- Mobilisation ACEPP
- Campagne d'adhésion
- Réforme de la politique de rémunération et de classification des emplois pour la branche ALISFA
- Couches lavables en crèche : Interview d'une directrice de crèche
- Du côté de la formation
- Formations ACEPP83

## Mobilisation de l'ACEPP pour la petite enfance

Vous l'avez peut-être déjà vu ou entendu, mais l'ACEPP lance un mouvement de mobilisation pour la petite enfance.

**Parce que 2022 aura encore été une année éprouvante, pour les équipes et pour les familles, avec :**

- La sortie partielle d'une pandémie qui a épuisé les professionnelles et les familles et a fragilisé notre fonctionnement associatif ;
- La mise en place de la réforme dite NORMA, qui a particulièrement sollicité les directions et responsables ;
- Le désengagement de certaines Collectivités locales qui fragilise les budgets et hypothèque l'avenir de certains lieux d'accueil ;
- Et enfin la pénurie de professionnels qui épuise un peu plus les équipes....
- Et parce que 2023 sera une année avec les mises en place :
- De la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la CNAF 2023-2026 ;
- De la préparation à la nouvelle classification ALISFA, dans un contexte d'inflation et dans des contextes locaux différents ;
- Du futur Service Public Petite Enfance.

Face à un contexte complexe et incertain, en ce début d'année, le conseil d'administration de l'ACEPP a souhaité que chaque membre du réseau puisse alerter Maires, Députés, Sénateurs, ministres, financeurs, partenaires, des difficultés rencontrées par les associations, les équipes professionnelles et bénévoles.

**PROFESSIONNEL·LES, FAMILLES, ASSOCIATIONS, PARTENAIRES :**  
**MOBILISONS-NOUS POUR LA PETITE ENFANCE, IL Y A URGENCE !**

**Face à :**

- la pénurie importante de professionnels ;
- l'épuisement des équipes et des parents gestionnaires ;
- des fermetures de crèches ;
- un désengagement de certaines collectivités locales.

**Revendiquons ensemble :**

- le renforcement de l'implication des pouvoirs publics : État, CNAF et CAF, PMI, MSA et collectivités locales (région, département et commune) ;
- une vraie reconnaissance de la démarche associative ;
- une campagne de promotion des métiers Petite Enfance et Parentalité et la création d'une filière spécifique ;
- la revalorisation des salaires pour l'ensemble du secteur ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie au travail ;
- le développement et la reconnaissance des temps de réunions, d'espaces de ressourcement et de formation.



ET VOUS, VOUS FAITES QUOI POUR NOUS ?

#Aceptp

www.acepp.asso.fr

Chaque association, parents, professionnelles peut se mobiliser pour se faire entendre à la hauteur de ses moyens humains. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre fédération ACEPP de proximité pour faire des actions ensemble et concerter.

Pour faciliter cette mobilisation, le conseil d'administration vous propose aussi de sensibiliser les partenaires, vos entourages avec une carte que vous pouvez diffuser le plus largement possible (carte à retrouver sur le site de l'ACEPP83).

## Campagne d'adhésion

Chers adhérents et futurs adhérents,

La campagne d'adhésion a commencé ! Mais, pourquoi adhérer ?

**Adhérer à l'ACEPP c'est avant tout :**

- Appartenir à un réseau riche de 1 000 collectifs de parents, 50 000 parents aux côtés des 8 000 salariés tous autour des 34 000 enfants accueillis.
- Affirmer son identité parentale, citoyenne, engagée pour son territoire et partager son projet associatif.
- Pouvoir échanger avec d'autres acteurs de la petite enfance et sortir de l'isolement.
- Bénéficier des publications ACEPP, les lettres d'infos, la Gazette, des invitations aux webinaires et à Accéder à des services adaptés et à des tarifs spécialement conçus pour nos adhérents : des formations pour les professionnels et les bénévoles, du Service d'Accompagnement à la Gestion dit SAGA, du logiciel de facturation Belami.
- Représenter sa structure, porter sa voix, son vote et donner encore un peu de temps et un peu de son énergie pour faire vivre votre fédération et les instances du national.

**Parents, professionnels sont et font le réseau ACEPP, ensemble nous serons plus forts !**

Alors, à très bientôt dans le réseau ACEPP ! (Tous les renseignements sont à retrouver sur notre site [acepp83.fr](http://acepp83.fr), rubrique « Qui sommes-nous ? », adhérer).

## Réforme de la politique de rémunération et de la classification des emplois pour la branche ALISFA

Il était attendu depuis un moment : l'avenant n°10-2022 a été signé le 22 décembre 2022. Cet accord modifie le système de rémunération et le système de rémunération de la convention collective ALISFA. Son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Pourquoi cet avenant :**

- Pour faire face aux difficultés de recrutement et de maintien dans l'emploi, en renforçant l'attractivité.
- Augmenter les plus bas salaires et valoriser les cœurs de métiers
- Favoriser l'équité via la disparition de la RMB et de la RIS
- Compenser en partie la perte de pouvoir d'achat

### **Ce que va changer cet avenant :**

- Maintient le système des critères classants ;
- Organise un nouveau système de calcul de la rémunération des salariés reposant sur un salaire socle conventionnel, la pesée de l'emploi et une reconnaissance de l'expérience professionnelle. Ce système met donc fin à la rémunération minimum de branche (RMB) ainsi qu'à la rémunération individuelle supplémentaire (RIS).

Donc, des changements à venir dont il va nous falloir mesurer les impacts selon les établissements...

Le syndicat employeur va organiser des réunions d'information sur 2023. Et nous aussi, après en avoir étudié et compris le fonctionnement et les différents impacts.

## Couches lavables en crèche : Interview d'une directrice de crèche

Les couches lavables en crèche : Entretien avec Alexandra BRACIFORTI, directrice de la crèche « Crèche N'do » à La Farlède.

### **Comment est né ce projet ?**

Ce projet est né il y a maintenant plus de dix ans. C'était quelque chose qui me tenait à cœur en tant que maman, et en intégrant la crèche en tant que directrice, j'ai trouvé une forte résonance auprès de familles fréquentant la crèche. Nous étions alors convaincus des bienfaits au niveau du développement du jeune enfant et aussi au niveau du développement durable.

### **Comment avez-vous procédé pour la mise en place, la communication auprès des familles ?**

Nous avons commencé par un sondage auprès des familles pour connaître leurs sensibilités à ce sujet. Il s'agissait d'un questionnaire assez simple d'une dizaine de questions visant à identifier les freins éventuels et connaître leurs positionnements.

Nous avons aussi travaillé avec l'ADEME pour accompagner notre projet sur le versant de la faisabilité.

D'un côté nous avons pu calculer une baisse des coûts et d'un autre nous avons pu voir que les familles n'étaient pas opposées (aux pires indifférentes !)

### **Et avec les familles, comment cela a-t-il été introduit ?**

Une première phase a été le test en grandeur nature avec trois familles qui se sont proposées comme témoins. Une première famille a utilisé les couches lavables dans la section des bébés avec des langes en chanvre, et deux autres familles ont pu tester les couches lavables avec surcouches étanches. Nous avons été très surpris par le nombre de familles qui souhaitaient devenir famille « témoins » !

### **Du côté de l'équipe professionnelle, comment cette initiative a été perçue ?**

Nous nous sommes aperçues que le principal frein était la méconnaissance. Nous avons donc expliqué la démarche, la méthodologie. Non, les couches lavables ne représentent pas une surcharge de travail quand tout est bien pensé. C'était là la principale inquiétude des professionnels.

Du point de vue du timing, l'expérimentation s'est heurtée à la crise sanitaire. Mais comme nous avons prévu un mi-temps supplémentaire pour la désinfection et l'entretien du linge, nous n'avons pas de surcharge de travail.

### **En pratique, comment cela se passe ?**

Le change des enfants se faisant à la demande, nous changeons les couches jetables des enfants pour des lavables lors du premier change. Pour les autres, cela ne change rien.

Et au moment du départ, les enfants qui portent des couches jetables à la maison sont changés avec ces couches.

### **Du coup, ça y est ? Le projet est pérennisé ?**

Non, pas encore. Comme je te le disais, la crise sanitaire est passée par là, avec aussi des injonctions de la PMI.... Par contre, nous avons réussi à changer le regard sur les couches lavables et nous allons faire repartir ce projet !

## Du côté de la formation

Quelques changements en 2023 pour les prises en charge des formations professionnelles auprès d'UNIFORMATION :

### Je souhaite envoyer en formation un(e) salarié(e) :

Prise en charge des coûts pédagogiques à hauteur de 65 € TTC/H si formation = ou < 105h et 15 € TTC/H si formation > 105h. Pour simplifier, pour les formations qui ne dépassent pas 15 jours, la prise en charge peut aller jusqu'à 455 € par jour. Pour les autres, ce sera 105 € par jour.

### Pour les frais annexes :

Repas : 30 €

Hébergement : 160 € par stagiaire pour les formations se déroulant dans Paris intra-muros et 110 € par stagiaire pour les formations se déroulant hors Paris

Déplacement : Le train en 2nd ou barème fiscal 6cv

Frais de garde d'enfants ou de parents à charge : Prise en charge du coût effectivement supporté par le ou la stagiaire en formation, dès lors que la formation se déroule en tout ou partie en dehors du travail.

### Je souhaite former une partie ou tout mon équipe en intra :

Coût pédagogique /jour de 1 800 € TTC (coût pédagogique, location salle, logistique et frais formateurs)

Mêmes conditions pour les frais annexes que pour une DAF individuelle.

Pour plus de renseignements : <https://acepp83.fr/actualites/financement-de-la-formation-professionnelle-2023/>

## Les formations ACEPP83 à venir

Voici les prochaines formations proposées par l'ACEPP83 en inter à venir :

**Le 14 mars 2023** → Accueillir et accompagner le jeune enfant avec bienveillance

*Géraldine GIUSTA – formatrice HETIS, accompagnement étudiants et professionnels petite enfance, technique de communication dans la relation éducative et la bientraitance.*

**Le 17 mars et 14 avril 2023** → Stress et souffrance au travail

*Frédérique HIRN – psychologue DESS de psychologie clinique et pathologique.*

**Le 20 mars 2023** → Petite enfance et neuroscience

*Frédérique HIRN – psychologue DESS de psychologie clinique et pathologique.*

**Le 28 mars 2023** → Approche de la pédagogie Montessori de la naissance à trois ans

*Céline VERT – EJE, éducatrice Montessori MCI (Montessori Center International, Londres)*

**Le 30 mars 2023** → Les missions et le travail du référent santé et accueil inclusif en EAJE

*Marie-Hélène HURTIG – Infirmière puériculture formatrice.*

**Le 4 avril 2023** → Le rôle de l'EJE au sein d'une équipe pluridisciplinaire

*Géraldine GIUSTA – formatrice HETIS, accompagnement étudiants et professionnels petite enfance, technique de communication dans la relation éducative et la bientraitance.*

**Le 6 et 7 avril 2023** → Lire et raconter aux tout-petits avec plaisir, éveil et créativité

*Claudia CAMPISANO – conteuse professionnelle et chanteuse, formation de formateur – Master en PNL – coaching.*

**Le 12 avril 2023** → L'équilibre alimentaire dans la petite enfance

*Stéphanie JOUVE – diplôme d'ingénieur agroalimentaire, spécialisée en nutrition et santé publique.*

**Le 18 avril 2023** → A la découverte du développement de l'enfant : accueillir et accompagner les émotions en tant que professionnel de la structure collective.

*Géraldine GIUSTA – formatrice HETIS, accompagnement étudiants et professionnels petite enfance, technique de communication dans la relation éducative et la bientraitance.*

**Le 25 avril 2023** → Réception des plats

*Estelle SEGONNES – formatrice analyse et qualité.*

**Le 27 avril 2023** → Comment se situer face à une situation de maltraitance ?

*Estelle GONDRAN – Assistante de Service Social exerçant depuis 10 ans dans le champ de la protection de l'enfance, titulaire de Diplôme Universitaire de la protection de l'enfance.*

L'ACEPP83 une fédération : Elle est soutenue par :



LE DÉPARTEMENT

